

CER00260-CP 07/07/25-OFFICE NATIONAL FORETS (ONF)-AVENANT2 ET SUBVENTION EXCEPT.

Commission permanente

Date du vote : 07-07-2025

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

IPE00365	2025- I- OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF) - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE TRAVAUX FORET PAIMPONT
IPR00614	2024 - I - OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF) - PARTENARIAT 2024-2028 - SENTIERS PDIPR

Nombre de dossiers 2

Observation :

ENVIRONNEMENT - Investissement

IMPUTATION : 2024 SENSIO05 2 204 71 204182 0 P433

PROJET :

Nature de la subvention :

 OFFICE NATIONAL DES FORETS 211 RUE DE FOUGERES 35700 RENNES 2025 IPB00174 - D353174 - IPE00365									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Paimpont	<u>Mandataire</u> - Office national des forêts	subvention exceptionnelle pour des travaux réalisés en forêt de Paimpont (réalisation d'une passerelle en bois)	INV : 49 360 €		€	FORFAITAIRE	7 212,49 €	7 212,49 €	

 OFFICE NATIONAL DES FORETS 211 RUE DE FOUGERES 35700 RENNES 2024 IPB00174 - D353174 - IPR00614									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Office national des forêts	convention de partenariat 2024-2028 - sentiers PDIPR (total = 46 441 euros) dont avenant 1 (complément de 570 euros) et avenant 2 (complément de 476 euros)	INV : 9 122 €		€	FORFAITAIRE	46 441,00 €	46 441,00 €	

Total général :			53 653,49 €	53 653,49 €	
-----------------	--	--	-------------	-------------	--

**Convention de partenariat entre
le Département d'Ille-et-Vilaine
et l'Office national des forêts**

**pour les opérations d'ouverture et d'entretien des sentiers d'intérêt départemental inscrits
au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) situés en
forêts domaniales**

Avenant n°2.

VU l'article L 361-1 et suivants du Code de l'Environnement,

VU la délibération du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, établissant le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, en date du 17 Janvier 1986 ;

VU la délibération du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, actualisant le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, en date du 25 Janvier 1991 ;

Vu la délibération de la commission permanente en date du 8 juillet 2024 approuvant la convention de partenariat entre le Département et l'ONF ;

Vu la délibération de la commission permanente en date du 2 décembre 2024 autorisant le Président à signer cet avenant.

Article 1 – Modification du sentier de grande randonnée en forêt domaniale de Montauban

Le circuit de grande randonnée GR37 et l'Equibreizh traversent la forêt domaniale de Montauban de Bretagne. Les anciens cheminements empruntaient les allées destinées à l'exploitation des parcelles forestières. L'ONF et la Fédération de randonnée pour le GR37 et l'Association A Cheval en Ille et Vilaine pour l'Equibreizh, proposent l'effacement des anciens tracés et l'utilisation de nouveaux sentiers en périmétrale sud de la forêt domaniale. Ce tracé augmente la qualité paysagère du linéaire de forêt, en ouvrant sur des paysages de sous bois et des points de vue plus intéressants pour les randonneurs. Cela implique cependant l'allongement des linéaires et la convention passée avec l'ONF doit être mise à jour.

Article .2 – Modification de l'article 2 de la convention initiale

L'article 2 de la convention initiale est modifié afin de substituer le tableau des modalités de subventions par celui-ci-dessous, afin d'intégrer les évolutions de linéaire et par la suite, le montant de subvention globale octroyé.

Forêt Domaniales	Empierré		Terre		Total linéaire (m)	Total Subvention (€)
	Linéaire (m)	Subvention (€)	Linéaire (m)	Subvention (€)		
Forêt de Fougères	3 709	297	7 088	808	10 797	1 105
Forêt de Liffré	4 272	342	10 993	1 253	15 265	1 595
Forêt de Montauban-de-Bretagne	810	64	7 476	852	8 286	917
Forêt de Paimpont	1 395	112	6 774	772	8 170	884
Forêt de Rennes	960	77	15 711	1 791	16 671	1 868
Forêt de Saint-Aubin-du-Cormier		-	11 008	1 255	11 008	1 255
Forêt de Villecartier	494	40	12 145	1 384	12 639	1 424
Forêt du Mesnil	233	19	2 156	246	2 389	264
Total général	11 873	951	73 351	8 361	85 225	9 312

Les autres données de l'article initiale restent inchangées.

Article 3 :

L'annexe 4 de la convention initiale est modifiée afin de substituer le plan des circuits en forêt de Montauban.

Article 4 : Date d'effet

Ce présent avenant prendra effet à compter du 07 juillet 2025.

Article 5 :

Tous les autres articles de la convention initiale non modifiés par le présent avenant restent inchangés

Fait à RENNES en deux exemplaires, le :

Pour Le Président et par délégation
Le Vice-Président délégué à la biodiversité,
aux espaces naturels sensibles et à l'eau

La Directrice de l'Agence Régionale de
Bretagne

Yann SOULABAILLE

Marie DUBOIS

Forêt de Montauban

Les sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR) faisant l'objet d'un entretien sur le réseau départemental (GR, GR de Pays, Equibreizh)

